

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU MERCREDI 3 MAI 2023

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de la société Aliaxis SA au cours de l'exercice social 2022.

1. Activités exercées au cours de l'année 2022 et commentaires sur les comptes annuels

1.1 Activités au cours de l'année 2022

Les activités de la société se sont poursuivies normalement au cours de l'année écoulée.

1.2 Commentaires sur les comptes annuels

Les participations dans des entreprises liées ont augmenté de 8.000 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Les actifs circulants ont diminué de 919 K€ en 2021 à 834 K€ fin 2022 en raison d'une diminution des créances intra-groupes.

Les capitaux propres passent de 1.382.727k€ à 1.381.438 K€, soit une diminution de 1.289 K€ qui correspond au bénéfice de l'année diminué du montant du dividende proposé.

Le montant des dettes à la date de clôture du bilan (81.745 K€) correspond principalement au montant du dividende proposé.

Les produits financiers s'élèvent à 80.000 K€ en 2022 et se composent de dividendes reçus des filiales de la société. En 2021, ces produits financiers étaient de 60.001 K€.

Le bénéfice de l'exercice a progressé de 18.903 K€ en passant de 58.184 K€ en 2021 à 77.087 K€ pour l'année 2022. La progression provient essentiellement de l'augmentation des produits financiers (+20.000 K€) malgré une hausse de la perte d'exploitation (+1.080 K€) qui est passée de -1.813 K€ en 2021 à -2.893 K€ en 2022.

2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Nous vous proposons l'affectation bénéficiaire suivante (en K€):

Bénéfice de la période	77.087.444
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	257.715.071
Affectation à la réserve légale	0
Affectation à la réserve disponible	0
Rémunération du capital	-78.376.156
<hr/> Résultat à reporter (Bénéfice)	<hr/> 256.426.359

Si vous approuvez cette répartition, il sera donc payé un dividende brut de 0,860 € par action, soit 0,602 € net par action (en tenant compte d'un précompte mobilier belge de 30%). Ce dividende sera mis en paiement le 3 juillet 2023.

3. Evénements survenus après la clôture de l'exercice

Nous n'avons connaissance d'aucun événement important qui serait survenu entre la date de clôture des comptes et la date de leur arrêté.

4. Conflit d'intérêts

Durant l'exercice écoulé, aucune décision prise par le Conseil d'Administration n'a entraîné l'application de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

5. Divers

Conformément à l'article 3:6 § 1 du Code des sociétés et associations, nous vous informons également de ce qui suit :

Aliaxis SA est la société-mère d'un groupe industriel international implanté à travers le monde dont l'activité est centrée sur la fabrication et la commercialisation de tubes et raccords plastiques et de produits sanitaires pour la construction et la rénovation dans le secteur du bâtiment, et disposant en outre d'une large gamme de produits destinés au secteur des services aux collectivités et à l'industrie.

Aliaxis SA ne dispose pas de succursales en Belgique ou à l'étranger et ne mène pas directement, en sa qualité de société holding, d'activités de recherche et de développement.

Compte tenu des secteurs dans lesquels les sociétés opérationnelles du groupe opèrent, leur rentabilité est liée au niveau de l'activité du marché de la construction, des marchés industriels et des projets d'infrastructure.

Un exposé détaillé des activités du groupe et des principaux facteurs de risques encourus ainsi que certains indicateurs clés de performance de nature tant financière que non financière sont contenus dans le rapport de gestion relatif aux comptes consolidés du groupe Aliaxis.

Le contenu du présent rapport a été arrêté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2023.



Eric Olsen
Administrateur Délégué